

Présents: Pierre TARDIEU, Robert GASIGLIA, Philippe PAYAN, Stéphane LEOPOLD, Patrick BUORS (a donné procuration à Gilles GANTELME), Gilles GANTELME, Emile GIOVANNESCHI, Jean-Paul MANDINE (a donné procuration à Philippe PAYAN), Catherine PAYAN, Yves PAYAN, Dominique PLAUT.

1 - APPROBATION PV REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2014

Après lecture par le Maire, le procès- verbal est **adopté à l'unanimité**.

2 – MISE HORS D'EAU DE LA CHAPELLE NOTRE DAME DES GRACES A ESTENC – FONDS DE SOLIDARITE LOCALE 2014

Le Maire expose au conseil municipal que le bâti et les infrastructures de la chapelle Notre Dame des Grâces à Estenc sont menacés par des infiltrations d'eau provenant du comblement des drains périphériques et du vieillissement de la toiture en bardeaux de mélèze.

Il présente ensuite le projet de mise hors d'eau de ce bâtiment afin d'assurer sa conservation dans l'attente d'une réhabilitation complète de l'intérieur. La première tranche du projet consiste à refaire l'ensemble des drains périphériques du bâtiment pour un montant prévisionnel de 20.000 € HT. Une seconde tranche concernera la réfection de la toiture en bardeaux de mélèze.

Pour réaliser ce projet, le Maire propose de solliciter le Fonds de Solidarité Locale 2014 de la Région. Il rappelle que dans ce cadre les travaux peuvent bénéficier d'une subvention régionale de 80 % du montant H.T. plafonné à 15.000 €. La part communale s'élèverait à 5.000 € HT.

Adopté à l'unanimité

3 – DELEGATION AU MAIRE DE LA COMPETENCE RELATIVE AUX MAPA

Le Maire rappelle que tous les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux entre la commune et une entreprise sont des marchés publics qu'il ne peut signer sans autorisation spécifique, au cas par cas, du conseil municipal.

Dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune en matière de commande publique, il propose d'utiliser le régime de la délégation du conseil municipal au Maire uniquement pour les MAPA.

Cette délégation autorisera le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics à procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il rendra compte à chacune des réunions du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation.

Adopté à l'unanimité

4 – DECLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DU RD 139 (150 ml)

Le Maire expose que le Conseil Général a réalisé des travaux de remise à niveau de la voirie au Quartier du Ciastel (RD 139 sur 150 ml) conformément aux demandes de la commune et a réalisé l'inspection technique de l'ouvrage d'art et que celle-ci est favorable.

Ce tronçon de voirie s'inscrivant dans une logique de desserte communale, le Maire propose de solliciter le classement dans la voie communale de la RD 139 du PR 25+050 au PR 25+200, sur une longueur de cent cinquante mètres (150 ml) comprenant l'ouvrage d'art situé au PR 25+097, ainsi que les accessoires de la voie.

Le Maire demande l'autorisation d'effectuer, au nom de la Commune, toutes les démarches correspondantes et à signer tous les documents s'y afférents.

Adopté à l'unanimité

5 – DOTATION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2014

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier d'une dotation dans le cadre de la répartition des amendes de police relatives à la circulation routière. Il rappelle que cette allocation doit servir à financer des travaux d'équipements et de sécurisation en agglomération.

Le Maire propose de solliciter la dotation départementale au titre de la répartition des amendes 2014 pour financer la réfection des glissières de sécurité de la route des Louiqs à Estenc.

Le montant des travaux s'élève 10.000 € HT, la subvention départementale au titre des amendes de police représentant 30 % du coût HT des travaux.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 11 h 00.